

# Corrigé-type

---

---

LECON : LEGISLATION SUR LE REGIME DE LA MICRO ENTREPRISE

COURS : BEAUTE DES MAINS ET PROTHESIE ONGULAIRE

Réf. cours : 64670<074<09<01<310 CT

6167H

**Numéro du devoir : 08**

---

Ce corrigé type complète la correction de votre devoir.

LISEZ D'ABORD VOTRE DEVOIR CORRIGE.

Etudiez ensuite les réponses ci-dessous qui, même si vous avez obtenu une bonne note, seront pour vous un modèle de rédaction et de présentation pour vos prochains devoirs.

---

1. 27 000 € HT pour les prestataires de service relevant des BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et les professionnels relevant des BNC (bénéfices non commerciaux).

2. Les obligations fiscales et comptables simplifiées sont réduites à trois éléments :

- tenue d'un livre journal détaillant les recettes,
- tenue d'un registre récapitulatif par année, présentant le détail des achats,
- conservation de l'ensemble des factures et pièces justificatives relatives aux achats, ventes, et prestations de services qu'elle ont réalisées.

3. Pour l'entrepreneur qui ne facture pas de TVA, ne déduit pas non plus la TVA acquittée sur ses propres achats ou investissements professionnels réalisés pour les besoins de son activité. L'intéressé ne bénéficie pas non plus du crédit de départ au titre des stocks et immobilisations prévu à l'article 226 annexe II au code général des impôts.

4. On ne peut pas récupérer la TVA.